



**COMMUNE de MANZIAT (Ain)**

**PROCES-VERBAL de SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 20 Mars 2013, 20H00**

**Date de la convocation :** 15 mars 2013

**Nombre de membres en exercice :** 19

**Présents:** BERNARD Stéphanie, BOYAT Denis, BOYAT Marie-Eve, BOYAT Thierry, CATHERIN Agnès, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Pascale, COULON Arnaud, DESMARIS Ludovic, DUBY François, FAVRE Olivier, FEYDEL Josiane, LACROIX Christian, LARDET Denis, LAURENT Jean, PENIN Jacques, VOISIN Luc.

**Absents excusés :** ARNAL Stéphane, DESMARIS Ludovic pour l'approbation du PV

**Pouvoirs :**

**Président de séance :** FEYDEL Josiane

**Secrétaire de séance :** FAVRE Olivier

☒ Procès-verbal de la séance du 20 février 2013: le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées et l'unanimité de 17voix.

### **1) Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2012, budgets principal et assainissement et affectation des résultats**

Madame le Maire présente les comptes administratifs 2012 en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, de l'année 2012, pour les budgets de la Commune et de l'Assainissement. Elle présente le tableau qui a été préalablement envoyé aux conseillers.

➤ Budget général :

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 751 098.39€ et des recettes de 1 040 809.98€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 902 107.87€ et des recettes de 119 378.82€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2012 s'élève à 289 711.59€, pour un résultat cumulé excédentaire de 727 474.78€ affecté au 1068. Le déficit d'investissement de l'année 2012 s'élève à 782 729.05€, pour un résultat cumulé déficitaire de 42 122.62€ qui est reporté.

➤ Budget de l'assainissement :

Le compte administratif fait ressortir des dépenses de 143 299.69€ et des recettes de 146 468.75€ en section de fonctionnement, et des dépenses de 73 325.72€ et des recettes de 113 036.20€ en section d'investissement. L'excédent de fonctionnement de l'année 2012 s'élève à 3 169.06€, pour un résultat cumulé excédentaire de 66 785.98€, affecté au 1068. L'excédent d'investissement de l'année 2012 s'élève à 39 710.48€, pour un résultat cumulé excédentaire de 39 096.28€ qui est reporté.

Madame le Maire se retire alors afin de procéder aux votes. Le Conseil municipal, à mains levées et avec une abstention du conseiller arrivé en retard : approuve le compte administratif de la Commune et ensuite celui de l'assainissement, reconnaît l'identité des comptes administratifs et des comptes de gestion présentés par le Trésorier et les approuve, et approuve ensuite l'affectation des résultats pour chacun des deux budgets.

## 2) Vote des taux de taxes 2013

Madame le Maire rappelle les taux de l'année 2012, soit 11.12% pour la taxe d'habitation, 10.92% pour la taxe foncière bâti et 46.19% pour la taxe foncière non bâti.

De gros travaux ont été et seront effectués sur la Commune entre les années 2012 et 2013 : la construction de la salle des fêtes, la mise en sécurité de la RD 933, le déplacement du bar dans l'ASF dans le cadre de l'opération cœur village, l'enfouissement électrique, mais aussi l'entretien des bâtiments, l'achat de la Maison Sibellas, la mise à jour des réseaux au logiciel EDITOP...

D'autres dépenses importantes sont prévues sur l'année 2014, telles que la participation de la Commune au financement du gymnase, l'aménagement du carrefour Sibellas, l'aménagement des voies du cimetière, mais également l'aménagement des rythmes scolaires, la mise en accessibilité des bâtiments recevant du public...

Au regard de ces dépenses, du remboursement des emprunts qui ont été nécessaires au financement de la salle, mais aussi en prévision de la baisse significative des dotations accordées aux collectivités territoriales dès 2014, la Commission finances propose une augmentation des impôts. Ces derniers n'ayant pas été relevés depuis 2007, la Commune doit anticiper les futures baisses de recettes et futures nouvelles dépenses structurelles, afin de ne pas se retrouver dans le même cas de figure qu'au budget assainissement où rien n'avait été provisionné pour la nouvelle station. Elle doit également prévoir une réserve pour des dépenses imprévues.

Cependant, consciente de la conjoncture économique, la commission propose une hausse raisonnée permettant d'obtenir 25 000€ de plus : 11.88% pour la taxe d'habitation, 11.67% pour la taxe foncière bâti et 49.36% pour la taxe foncière non bâti.

Suite aux remarques comparant le taux des taxes de Manziat avec celui des communes voisines, Luc VOISIN explique qu'on ne peut pas les comparer : le tissu social est différent, les valeurs locatives le sont également. De plus, plus il y a d'habitants, plus les communes ont des rentrées d'argent. Il faudrait comparer des moyennes par habitant. Il faudrait également comparer les moyennes nationales des valeurs locatives pour voir si celles de la Commune ne sont pas trop sous estimées au lieu de faire cette comparaison avec les taux. Seule une augmentation de la population pourrait empêcher de devoir renouveler les hausses d'impôts. Il faudra faire face à la concentration des dépenses. De plus, au regard de tous les investissements précités réalisés par la Commune, c'est le moment où les administrés peuvent comprendre la nécessité d'augmenter les taux.

Christian LACROIX émet une réserve. S'il est totalement d'accord sur la nécessité de l'augmentation des taux, il réfute l'argument du coût des rythmes scolaires, dénonçant une double imposition : celle par le biais des impôts sur le revenu qui financent déjà l'éducation nationale, puis celle des taxes locales d'imposition qui devront financer les intervenants du temps périscolaire (facultatif).

Madame le Maire explique qu'il y aura des subventions par le biais du plan éducatif territorial, qu'on ne sait pas encore ce que cela va coûter, mais que cette dépense étant obligatoire il faut bien l'anticiper.

La part de la commune des impôts locaux n'a pas été revue depuis 2007, et l'augmentation de la redevance assainissement ne concerne que ce dernier budget.

Luc VOISIN précise que l'erreur des élus est souvent de penser que les revalorisations annuelles des bases suffisent à maintenir le niveau de revenu, or ces revalorisations sont inférieures à l'inflation. Et même si les parts des autres collectivités (département, région) augmentent, la commune doit aussi se constituer des réserves. Soit elle se donne les moyens

de pouvoir continuer à investir les années à venir, soit elle ne décide d'augmenter que pour financer les dépenses actuelles, en prenant le risque que les prochaines années il n'y ait plus de marge de manœuvre pour investir. S'il n'y a plus d'excédent de fonctionnement pour financer l'investissement, la commune risque le déficit.

Luc VOISIN pense qu'il vaut mieux augmenter d'1% plusieurs années de suite que faire une grosse augmentation une fois. Et au regard de la baisse annoncée de 6% de la DGF en 2014, l'augmentation de taux proposée servira déjà pour moitié à compenser cette baisse.

Madame le Maire revient sur le fait que la Commune veut un certain cadre de vie, avec une règle de constructibilité à 1 100m<sup>2</sup> ce qui freine l'arrivée d'habitants. Il faut donc se donner les moyens de pouvoir posséder les installations qui sont offertes aux habitants par la Commune.

Il n'y a pas eu de dépenses que l'on aurait pu éviter, elles ont toutes été nécessaires à la Commune : la SHR n'était plus en conformité avec les règles de sécurité, la RD était dangereuse, la Maison Sibellas devait être achetée avant que la Commune n'ait plus le droit de le faire, et le gymnase était une opportunité qui n'allait pas se représenter.

Luc VOISIN précise qu'en effet les petites communes agissent en fonction des opportunités, contrairement aux grandes communes qui font des programmations sur le long terme.

Le Conseil approuve donc, à mains levées et à l'unanimité, l'augmentation des taux proposée pour l'année 2013 : 11.88% pour la taxe d'habitation, 11.67% pour la taxe foncière bâti et 49.36% pour la taxe foncière non bâti.

### **3) Vote du budget primitif 2013, budget principal et assainissement**

Madame le Maire présente le budget primitif pour l'année 2013, en donnant lecture détaillée des dépenses et recettes, en fonctionnement et en investissement, qui sont prévues pour chacun des deux budgets. Elle présente le tableau qui a été préalablement envoyé aux conseillers.

#### **➤ Budget général :**

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 1 049 783.54€ et la section d'investissement à 3 997 581.16€. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 205 415.48€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 727 474.78€ est intégralement reporté en recettes d'investissement au 1068.

#### **➤ Budget de l'assainissement :**

Le montant de la section de fonctionnement s'élève à 195 686€ et la section d'investissement à 2 471 315.36€. Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement s'élève à 44 190.10€. L'excédent cumulé de fonctionnement de 66 785.98€ est intégralement reporté en recettes d'investissement au 1068.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité adopte le budget primitif 2013 de la Commune, et avec une abstention et donc 17 voix pour celui de l'Assainissement.

### **4) Délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire**

Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire, pendant toute la durée de son mandat, un certain nombre de missions ;

Vu l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que les décisions prises par le maire en vertu de l'article précité sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets;

Considérant l'urgence qu'il y a parfois à signer des devis concernant de petits achats ou travaux ;

Considérant la volonté de réorganisation du cimetière et l'état d'abandon de certains monuments et emplacements ;

Considérant la nécessité de trésorerie qui pourrait résulter des nombreux travaux planifiés par la Commune pour la fin du mandat ;

Madame le Maire demande au Conseil de lui déléguer les pouvoirs suivants :

1- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 15 000 euros, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

2- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière ;

3- De réaliser une ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros pour pouvoir faire face à des besoins de trésorerie temporaires.

Elle prend acte que, conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, elle devra rendre compte à chaque réunion du Conseil municipal de l'exercice de cette délégation ; que, conformément à l'article L. 2122-22 susvisé, la présente délégation ne saurait excéder la durée du mandat ; que cette délibération est à tout moment révocable.

Le Conseil, à mains levées et à l'unanimité, délègue ces trois pouvoirs à Madame le Maire pour toute la durée de son mandat et autorise que la présente délégation soit exercée par le 1<sup>er</sup> adjoint en cas d'empêchement de Madame le Maire.

Conformément à l'article L. 2122-23 susvisé, les décisions prises par Madame le Maire dans le cadre des pouvoirs qui lui sont ainsi délégués feront l'objet de toutes les mesures de publicité, notification et transmission légales et réglementaires.

## **5) Convention pour la perception de la redevance assainissement.**

Madame le Maire propose de renouveler la convention qui confie la tarification de l'assainissement à la société Saur, qui est déjà en charge de la tarification de l'eau. Les habitants de la Commune continueront donc à recevoir en une même facture l'eau et l'assainissement et toutes les informations seront gérées directement par la Saur. Le coût du service est de 1.40€ HT par facture pour la Commune.

Le Conseil municipal, à mains levées et à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer la nouvelle convention pour la perception de la redevance assainissement avec la Saur.

## **Comptes rendus des commissions :**

⇒ Commission Communication (Jacques PÉNIN, Josiane FEYDEL, Christian LACROIX, Stéphane ARNAL, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD) :

Denis BOYAT fait le point sur le Manziat Infos qui sera distribué le week end du 30 mars.

Il fait également le point sur les changements qui ont été apportés au site internet.

⇒ Commission CLES (François DUBY, Marie Eve BOYAT, Christian LACROIX, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE) :

Denis BOYAT fait le point sur les différentes modalités de location des salles qui ont été abordées par la commission. Un tableau de simulation des prix a été réalisé, permettant de se rendre compte des nouveaux tarifs. Il faudra louer le plus souvent possible la salle avec un maximum de surface, et ne pas la bloquer en louant en priorité les petites surfaces. Aucun repas ne pourra avoir lieu dans la salle loge. Les locations à l'heure ne seront possibles que pour les associations de la Commune. Les couverts seront facturés à la pièce et gratuits pour les associations. Le matériel (tables et chaises) est compris dans la location, il y aura un supplément pour les tables rondes. Lors de la prochaine rencontre avec le SOU des écoles pour le bal de Pâques, l'avenir de ce bal sera abordé, car cette manifestation risque de dégrader la nouvelle salle trop rapidement. La surface de la SHR correspond au 2/3 de la nouvelle salle, qui risque donc d'être la plus utilisée. Les associations auront encore des gratuités. La qualité des salles justifiera l'augmentation des coûts de location.

Les conventions avec les associations ont été remises à jour : Boules, Tennis, Foot, Pêche (location du hangar Sibellas). La 2<sup>e</sup> partie de la Maison Sibellas a été proposée au Patrimoine pour qu'il stocke du petit matériel, et la salle au dessus de la bibliothèque pour ses archives.

L'Amicale Boules aurait souhaité que la Commune prenne en charge la TVA des travaux d'agrandissement de son bâtiment vu qu'elle la récupère deux ans plus tard ; la législation ne le permet pas car le bâtiment n'est pas communal. Elle a voulu également que la Commune soit caution de son emprunt, mais cela serait dommageable pour elle si elle venait à demander un emprunt pour la station car cette caution supplémentaire alourdirait son passif.

Un courrier a été envoyé aux associations pour l'inauguration de la salle qui aura lieu le 10 novembre.

La demande de subvention exceptionnelle déposée par le foot pour son arrosage automatique est conforme et complète. Il demande également que la Commune prenne en charge la TVA de ses travaux, ce qui est permis puisque les équipements sont propriétés communales. Est évoquée alors l'équité avec les associations qui sont dans des locaux privés. Après discussion et vote (4 abstentions et 14 voix pour) le Conseil accepte de prendre la TVA, ce qui ne lui coûte rien et profite à l'association.

⇒ Commission Bâtiments (Arnaud COULON, François DUBY, Pascale CATHERIN, Christian CATHERIN, Ludovic DESMARIS) :

Denis LARDET précise qu'une réunion est prévue avec la paroisse pour ce qui concerne la mise en séparation de la Cure et de l'appartement pour la fourniture d'énergie et d'eau.

Il participera avec Madame le Maire à l'Assemblée générale du SIEA samedi.

Concernant la révision en cours du PPRI, une réponse écrite positive a été donnée à la Commune, ce qui permettra un aménagement futur des bâtiments du foot en zone inondable.

⇒ Commission Espace du Chêne (Arnaud COULON, Josiane FEYDEL, Pascale CATHERIN, Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Denis BOYAT, François DUBY, Stéphanie BERNARD) :

Denis LARDET présente les tables, chaises, podiums et vaisselles retenus suite à la mise en concurrence des fournisseurs. L'aspirateur et l'autolaveuse avaient déjà été présentés.

Concernant le gymnase, les appels d'offre seront lancés pour un démarrage des travaux en septembre, et une livraison en mars 2014.

Le projet de cœur village en lien avec la SEMCODA avance également. La SEMCODA souhaite déposer le permis en juin. Le conseil devra donc délibérer lors de sa prochaine séance. Le prix du m<sup>2</sup> à l'achat a été revu afin de pouvoir permettre à la commune de réaliser une opération blanche avec l'aménagement des parkings. Il reste donc à finaliser l'échange de parcelle avec Mme DEVEYLE ce qui permettra de déplacer son entrée pour pouvoir implanter des garages. Il faudra aussi trouver un commerce intéressé par la location ou l'achat du local qui est intégré au projet.

Concernant la salle des fêtes, le bilan des dépenses en moins et en plus des travaux reste équilibré. La Société SMA étant en redressement judiciaire, la Commune paiera en direct le fournisseur. Cela devrait entraîner une à deux semaines de retard.

⇒ Commission assainissement (Denis BOYAT, Arnaud COULON, Denis LARDET, François DUBY, Jacques PENIN, Josiane FEYDEL, Denis CATHERIN, Agnès CATHERIN):

Jean LAURENT informe qu'une réunion a eu lieu avec les services de l'état le 5 mars. Un historique du projet de la station a été projeté ; il avait été projeté la veille à l'ensemble des agriculteurs concernés par l'implantation de la step en zone non inondable. La DDT a paru sensible aux arguments développés (les meilleures terres, l'irrigation...) et a proposé à la Commune de présenter à nouveau une étude comparative aux vues des éléments évoqués afin qu'elle soit débattue en MISEN en avril.

Madame le Maire a écrit une lettre au Préfet l'informant que le projet sur les parcelles situées à proximité des habitations était abandonné. Enfin la comparaison des projets devra se faire à situation comparable, avec déplacement des réseaux dans tous les cas.

Une rencontre a eu lieu avec RPC puis SIAC pour leur présenter les conventions consécutives à leurs rejets. Les deux industriels comprennent tout à fait qu'ils doivent payer une redevance correspondant à leurs rejets réels. Pour l'investissement ils ont évoqué le problème du paiement d'une telle somme. RPC se pose la question de délocaliser son usine, SIAC de trouver une banque qui avancerait les fonds, RPC remarquant que la commune aurait du faire cette demande il y a vingt ans lors de l'installation de l'usine. Puis lors d'un second rendez vous, il soutient qu'un privé ne doit pas être amené à financer un investissement public. Il accepte de payer en fonction de son rejet mais pas de financer en bloc un investissement dont il ne se servira peut être que quelques années. Le même problème se pose à la commune si elle finance une step de 3 500EH et que l'usine ferme. Il évoque alors la possibilité d'une station privée pour les entreprises, conteste les analyses de ses rejets et maintient qu'il n'a pas à signer de convention. Il souhaiterait alors que toutes les entreprises ayant des rejets signent une convention.

⇒ Commission Environnement (Thierry BOYAT, Josiane FEYDEL, Olivier FAVRE, Ludovic DESMARIS, Denis BOYAT, Pascale CATHERIN, Stéphanie BERNARD):

Jean LAURENT explique que les plantations ont commencé vers Chassagne et le long de la RD 933.

⇒ Commission voirie (Thierry BOYAT, Jacques PENIN, Ludovic DESMARIS, Denis CATHERIN, Jean LAURENT, Stéphane ARNAL, Agnès CATHERIN) :

Pascale CATHERIN annonce que la tranche ferme de la RD a été achevée le 14 mars. La SDEL installera les socles des luminaires le 26 mars, et les luminaires pas avant le mois de mai car ils ne sont pas en stock. L'enrobé sera fait fin mai. Le Conseil Général attaquera la bande de roulement rapidement en raison du dénivelé des trottoirs.

Le Syndicat de Basse Reyssouze va procéder au renforcement du réseau d'eau potable route de Chevroux en mai, des feux à la Rue Veille.

Des voitures sont toujours mal garées le long de la rue de la Résistance.

⇒ Commission Urbanisme (Marie Eve BOYAT, Christian CATHERIN, Jean LAURENT):  
Denis LARDET dresse la liste des dernières demandes d'urbanisme.

### **Informations et questions diverses.**

Madame le Maire informe le Conseil qu'une cérémonie de remise des cartes aux jeunes électeurs de 18 ans aura lieu le 13 avril.

Le camion pizza qui vient le samedi accepte de payer son électricité ainsi qu'un droit de place. Une réunion va avoir lieu afin de fixer la date de la Cérémonie de commémoration De Lattre. Deux dates sont pour l'instant en conflit, l'une avant et l'autre après la date anniversaire.

Des parents demandent des abribus, or les arrêts sont revus chaque année par le Conseil Général en fonction de la demande. Deux arrêts permanents existent sur la Commune, charge aux parents d'y déposer leurs enfants.

RPC a du planter des arbres lors de son agrandissement en application des règles d'urbanisme de la Commune. Une lettre a été faite à Saône Béton afin qu'il fasse de même.

Thierry BOYAT procèdera à la plantation d'arbustes sur le parc de loisirs le samedi 30 mars. Les enfants ont été invités à y participer, tout comme les membres de la commission environnement.

Le passage de l'Impasse des Mamons en voie communale est en discussion, étant donné que tout le monde pensait que cette voie était communale. Si les propriétaires acceptent de la céder en échange de l'entretien, il sera nécessaire d'engager la procédure d'enquête publique.

Le 20 avril aura lieu l'inauguration de la salle de tennis de Feillens et de la Maison de Santé.

Une réunion aura lieu à la CCPB concernant les rythmes scolaires le 16 avril, avec les Maires et des représentants des écoles, des associations, des parents pour présenter le projet éducatif territorial. La commune devrait monter son propre comité afin de pouvoir commencer à élaborer des propositions.

(Séance levée à 23h55)

**Le Maire**

**Le Secrétaire,**

**Les Conseillers,**